

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11970

Renouvellement de contrat du professeur
Maxime Paré au Département des
sciences fondamentales

ATTENDU l'article 8 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution CAD-11308 du Conseil d'administration relative au renouvellement de contrat du professeur Maxime Paré au Département des sciences fondamentales;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences fondamentales;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Denyse Blanchet, appuyée par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

QUE le contrat du professeur Maxime Paré soit renouvelé, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2019, ce qui lui confère la permanence.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019